



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **25**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : **18h00**

Fin de la séance : **19h10**

Secrétaire : **Maël DIONG**

FINANCES

DL.20.118 - Orléans Métropole - CLECT : Désignation d'un représentant

Christian DUMAS expose :

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une commission permanente réunissant des représentants des communes, dont la mission consiste à évaluer les transferts de compétence réalisés afin de permettre un juste calcul des attributions de compensation.

La commission rend ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes membres. Les évaluations sont ainsi déterminées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, adoptées sur la base du rapport élaboré par la CLECT.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, lequel en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Dans ce contexte, il est proposé de retenir, pour la composition de la CLECT, les mêmes principes que ceux retenus pour la composition des commissions métropolitaine :

- 5 membres pour la commune d'Orléans,
- 2 membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans)
- 1 membre pour les autres communes.

La population prise en compte pour fixer les principes de composition des commissions autre que la conférence des maires est la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2020, qui s'appliquera pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Claude FLEURY, Adjoint au Maire, représente la commune au sein de la CLECT d'Orléans Métropole.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la désignation d'un représentant de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **18 DEC. 2020**

Publication le :

Notification le : **18 DEC. 2020**

18 DEC. 2020



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-118

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-12-18T10-08-30.00 (MI227353958)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-118-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Orléans Métropole - CLECT - Désignation d'un représentant

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants

Acte : DL.20.118 -FIN- Orléans Métropole Multicanal : Non
- CLECT - Désignation d'un
représentant.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:08

Date 18/12/20 à 10:08

Date 18/12/20 à 10:16

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie